



Soutiens aux porteurs de projets

Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil départemental de la Meuse a validé un règlement d'aide dédié à l'accompagnement des porteurs de projets sur les ENS. Un appui technique à la définition et à la mise en œuvre d'actions leur est également offert.

Publié le 08 mars 2022

Chaque année depuis 2015, le Département édite aussi le **calendrier des sorties nature en Meuse** recensant toutes les visites « grand public » organisées sur les ENS.

Outre l'aide accordée aux collectivités et aux structures naturalistes dans le cadre de la politique départementale des Espaces Naturels Sensibles, le **Département soutient les associations** qui œuvrent en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans la Meuse. Ce partenariat se formalise par la signature de conventions annuelles de financement et par le versement d'une subvention départementale.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Espaces Naturels Sensibles de la Meuse

Pour qui ?

Collectivité, Association, Particulier

Pour quoi ?

Accompagner techniquement et soutenir financièrement les porteurs de projets dans leurs démarches de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55